

Le mois d'Adar



Après avoir étudié ce chapitre, nous saurons répondre aux questions suivantes :

- 1. Quelle sorte de joie ressent-on au mois d'Adar?
- 2. Qu'est-ce que la mitsva de ma'hatsit hashekel, et qui a l'obligation de l'accomplir?
- 3. Qu'est-ce que la coutume du « zekher lema'hatsit hashekel » ?
- 4. Qu'est-ce que la Parachat Zakhor, et pourquoi la lit-on le Chabbat précédant Pourim?
- 5. Pourquoi fait-on le jeûne d'Esther?
- **6.** Quels sont les sujets évoqués dans la Parachat **Para** et la Parachat **Ha'Hodech**, et quand lit-on ces Parachiot ?



NOTIONS IMPORTANTES

- מַחֲצִית הַשֶּׁקֶל זֵכֶר לְמַחֲצִית הַשֶּׁקֶל פָּרְשַׁת שְׁקָלִים
- פַּרָשָׁת זָכוֹר תַּעָנִית אֱסְתֵּר פַּרָשָׁת פַּרָה פַּרָשַׁת זָכוֹר



DISCUSSION



Le mois d'Adar est arrivé et Pourim approche! Génial! Mais je me demande pourquoi on dit que « lorsque commence le mois d'Adar, on intensifie la joie » ; il reste pourtant encore deux semaines avant Pourim!



Dan, c'est vrai qu'il reste encore deux semaines avant Pourim. Mais le mois d'Adar comporte quelques *mitsvot* spécifiques que nous devons accomplir avant la fête de Pourim!

• Quelle est la nature de la joie que l'on doit éprouver au mois d'Adar ? Citez les différents événements qui ont lieu au cours de ce mois. Nous permettent-ils de ressentir cette joie de manière adaptée ? Justifiez votre réponse.



1. Lisez attentivement les halakhot 2 et 3, et décrivez brièvement la manière dont est accomplie la mitsva du ma'hatsit hashekel lorsqu'il y a le Beit HaMikdach.

Dans votre réponse, précisez à quels moments se déroulent les étapes suivantes :

- On annonce qu'il faut préparer les shekalim.
- Le moment où l'on commence à collecter les shekalim.
- Le moment où l'on commence à faire les sacrifices publics dans le Beit HaMikdach, grâce aux shekalim venant d'être prélevés.

2	Lisez attentivement la note 1, puis expliquez dans vos propres mots la raison pour laquelle
	les Sages ont instauré qu'il fallait annoncer [le prélèvement] des shekalim, justement à Roch
	'Hodech Adar



ma'hatstit hashekel (CNG coins, wikipédia)

Pièce de *ma'hatsit hashekel* datant de la Grande Révolte, environ deux ans avant la destruction du Second Temple.



EXERCICE 2

La coutume du « zekher lema'hatsit hashekel »

Lisez attentivement les halakhot 7 et 8, puis répondez aux questions suivantes :

- 1. Ces halakhot présentent deux possibilités d'observer la coutume du « zekher lema'hatsit hashekel » la première possibilité permet d'apporter un supplément de perfection à cette coutume, et la seconde possibilité convient à ceux qui ne peuvent apporter ce supplément de perfection.
- **a.** Comment observe-t-on la coutume du « *zekher lema'hatsit hashekel* » avec un supplément de perfection ? Pourquoi cette possibilité est-elle considérée comme la plus parfaite ?
- **b.** La deuxième possibilité d'observer cette coutume comporte **deux options**. Décrivez chacune de ces options.
 - 2. Le papa a demandé à ses enfants combien d'argent il doit préparer pour le « zekher lema'hatsit hashekel ».

La famille comporte le **père et la mère**, **David** (20 ans), **Yaël** (14 ans), **Dan** (12 ans) et **Jonathan** (3 ans). Au moment du calcul, la valeur de dix grammes d'argent pur est de 20 shekels.



D'après mes calculs, nous devons donner 120 shekels.

Comment es—tu arrivé à une somme pareille ? Te pense que nous devons donner 3 shekels ou 9 shekels.



- a. En s'appuyant sur quelle coutume Dan a-t-il fait son calcul ? Et en s'appuyant sur quelles coutumes Yaël a-t-elle fait ses calculs ?
- **b.** Combien d'argent **votre famille** doit-elle préparer pour le « *zekher lema'hatsit hashekel* » selon les différentes coutumes ?

Écrivez le calcul correspondant à chaque coutume (trois calculs au total).

3. Lorsqu'il y a le Beit HaMikdach et que l'on observe la mitsva de ma'hatsit hashekel, la valeur du ma'hatsit hashekel est fixée en fonction de sa valeur au temps de Moché Rabbénou.
a. Lisez attentivement la halakha 9, puis répondez à la question suivante : combien d'argent la famille de Dan et Yaël devrait-elle payer, si elle avait la chance d'accomplir la mitsva du ma'hatsit hashekel ? (Indice : parmi les membres de cette famille, qui aurait l'obligation d'accomplir cette mitsva ?)
b. Combien d'argent votre famille devrait-elle payer, si elle avait la chance d'accomplir la mitsva du ma'hatsit hashekel?
•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••



Parachat Zakhor

1. Étudiez les *halakhot* 10 à 13, lisez attentivement l'explication ci-dessous, puis répondez à la question qui suit :

La Torah n'a pas instauré de moment précis dans l'année pour accomplir la *mitsva* de se souvenir d'Amalek. Toutefois, les Sages ont institué d'observer cette *mitsva* le Chabbat précédant Pourim, car le méchant Haman était un descendant d'Amalek.

Pourquoi les Sages ont-ils instauré d'accomplir la <i>mitsva</i> de se souvenir d'Amalek,
précisément le Chabbat précédant Pourim ?



David m'a raconté qu'à Chabbat Zakhor, il était dans un endroit où il n'y avait pas de *Séfer Torah*, et il n'a pas pu écouter la lecture de la Parachat Zakhor.

1. Prêts pour un défi?

Lisez le passage explicatif ci-dessous, puis écrivez comment David doit procéder.

Votre réponse doit être en deux temps : que doit faire David à **« Chabbat Zakhor »** ? Et que devra-t-il faire, le Chabbat de la Paracha **Ki Tetsé** ?

Celui qui n'a pas la possibilité d'écouter la lecture publique de la Parachat Zakhor procédera de la manière suivante :

S'il y a sur place un Séfer Torah – il lira seul la Paracha dans le Séfer Torah.

S'il n'y a pas un *Séfer Torah***, mais un 'Houmach** - il lira seul la Paracha dans le 'Houmach. Mais ce n'est pas tout : d'après certains avis, il est obligatoire de lire la Parachat Zakhor dans un *Séfer Torah* avec un *minyan*. Par conséquent, lorsque vient le mois d'Eloul et qu'on lit la Paracha « Ki Tétsé » (à la fin de laquelle figure la Parachat Zakhor), celui qui n'a pas pu écouter la Parachat Zakhor demandera à l'homme qui lit la Torah de l'acquitter de la *mitsva* de se souvenir d'Amalek.



Le jeûne d'Esther

Lisez attentivement la halakha 14.

1.	Quels sont les deux événements liés à l'histoire de la Méguila, et qui sont mentionnés dan	s
	cette <i>halakha</i> ? À quelle date chacun de ces événements s'est-il produit ?	

_	- I·	1 1			1 11			1	40	A I
7	Expliquez	les delix	raisons	nour	lesquelles	on	IPLINE	10	11 3	Δdar

3.	Laquelle de ces raisons justifie-t-elle le plus que ce jeûne soit appelé le « jeûne d'Esther »	?
	Expliquez votre réponse.	

4.D'après la seconde raison, pourquoi ce jeûne est-il appelé le « jeûne d'Esther » ?
EXERCICE 5
Année embolismique et les Quatre Parachiot
Lisez attentivement la halakha 17 et le tableau récapitulatif à la fin du chapitre, puis répondez
aux questions suivantes :
1. Quelle est la raison pour laquelle nous fêtons Pourim au mois d' <i>Adar Chéni</i> (le deuxième Adar), lorsqu'il s'agit d'une année embolismique ?
2. Quelle est la raison pour laquelle nous lisons les Quatre Parachiot au mois d' <i>Adar Chéni,</i> lorsqu'il s'agit d'une année embolismique ?
 3. Voici plusieurs dates. Indiquez celles où il est possible de lire la Parachat Ha'Hodech, et celles où il est impossible de lire la Parachat Ha'Hodech. Justifiez vos réponses. 1er Nissan 3 Nissan 25 Adar 22 Adar
4. Écrivez deux dates du mois d'Adar où il est possible de lire la Parachat Para , et deux dates du mois d'Adar où il est impossible de lire la Parachat Para .

LAMORIM Fonds Harevim









Halakhot Expliquées: Cahier de l'élève

Directeur de la rédaction des «Halakhot Expliquées»:Rav Aviad Bartov, Orientation et conseils pour les questions de Halakha:Rav Yossef Tsvi Rimon, Directeur de Soulamot, et Directeur du Beit Midrach de l'Institut Académique Lev, Rédaction:Israël Rosenberg, Rav Reouven Rosenshtark, Noam Malchi, Directeur du Département Francophone:Eliezer Shargorodsky, Révision linguistique:Moria Shtern, Israël Rosenberg, Graphisme hébreu:Chlomtsion Fischer | fshlom@gmail.com, Illustrations:Hananel Tordjman | hananelt@gmail.com, www.lamorim.org, Dvorah Serrao, Directrice de Lamorim, Eliezer Schilt, Expert Pédagogique Lamorim, Traduction:Laure Halber, Graphisme français:twindesigners.com.

Contact:info@lamorim.org, © Tous droits réservés à Soulamot, Téléphone:+972 (0)25474542/7,

Boîte postale 230 Alon Shevout 9043300, office@sulamot.org, www.sulamot.org, אלון שבות, ה'תש"ף